



JOURNÉES D'ÉTUDES - INTERCOMMUNALES

(GEMBLoux - 8 DÉCEMBRE 2017)

NOUVELLES RÈGLES ENCADRANT LA GOUVERNANCE ET L'ÉTHIQUE LE NOUVEAU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS QUELS IMPACTS POUR LES INTERCOMMUNALES ?

Acteurs incontournables de la vie locale, les intercommunales devront prochainement faire face à deux réformes inéluctables qui modifieront vraisemblablement sensiblement leur fonctionnement dans les mois à venir. La première réforme, conséquence directe des développements de « l'affaire Publifin », vise à renforcer la gouvernance et l'éthique au sein des organismes wallons. On se souviendra que la transparence et le manque de contrôle des intercommunales avaient été mis en avant comme étant la cause des dysfonctionnements du secteur. Afin de pallier ces dysfonctionnements, le Gouvernement s'est penché sur une série de mesures sur lesquelles l'Union des Villes et Communes de Wallonie a eu l'occasion de se prononcer.

La seconde réforme impactant prochainement les intercommunales n'est autre que la modernisation profonde du droit des sociétés. Au cœur de réforme : simplification, flexibilité et clarification. La réforme est présentée comme une réelle opportunité pour les entreprises mais quels en sont les impacts sur nos acteurs locaux ?

L'Union des Villes et Communes de Wallonie, avec le soutien de la Ministre des Pouvoirs Locaux, invitait ses membres à une journée dédiée à l'information et à la réflexion relatives à ces deux réformes le 8 décembre dernier. La matinée était consacrée à la réforme en matière de gouvernance et d'éthique (nouvelles règles en matière d'éthique et de gouvernance en Wallonie par Valérie De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, règles en matière d'éthique et de gouvernance au sein des intercommunales wallonnes, par David Renders, Professeur à l'UCL et Avocat, et Caroline Delforge, Assistante à l'UCL et Avocate, retour d'expérience de Flandre par un représentant de la

VVSG, avis de l'UVCW par Alexandre Maître, Directeur à l'UVCW). Un retour d'expérience étrangère ainsi qu'une table ronde étaient également programmés. L'après-midi était, quant à elle, réservée à l'analyse des impacts de la réforme du droit des sociétés sur les intercommunales (les concepts

et les principes du nouveau Code par Yves De Cordt, Professeur à l'UCL et Avocat, les nouveautés en matière de gouvernance dans les sociétés par Paul-Alain Foriers, Professeur à l'ULB et Avocat, quel impact pour les intercommunales par Bernard Garcez, Directeur juridique de l'IBW).





**JACQUES GOBERT, BOURGMESTRE
DE LA LOUVIÈRE, PRÉSIDENT DE L'UVCW:**

“L'UVCW tient au modèle intercommunal, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui le font vivre au quotidien”

Discours rédigé par Alexandre Maitre, Directeur, et Gaëlle De Roeck, Conseiller



Notre traditionnel Colloque intercommunales est consacré, cette année, aux grandes réformes qui vont, dans les mois qui viennent, fortement impacter la gouvernance et la gestion des intercommunales, ainsi que leurs rapports à leurs associés et autorité de tutelle. Les mois à venir s'annoncent en effet porteurs de nombreux changements pour le secteur, dont certains doivent encore être débattus, mais qui, en tous les cas, nécessitent que l'on s'y prépare. C'est sous l'angle wallon de l'éthique et de la gouvernance publique que nous entamerons nos travaux.

Ce serait un euphémisme de dire que cette année 2017 aura été pour le paysage politique wallon, et en particulier pour les intercommunales, une année tempétueuse. L'affaire « Publifin » et ses suites ont mis en exergue des pratiques douteuses questionnant l'éthique et la gouvernance de la gestion publique dans leur ensemble, ainsi que la possibilité de les organiser au mépris de l'intérêt général, sans pour autant devoir se mettre en porte-à-faux avec la loi.

Or, il est primordial que les services publics, notamment intercommunaux, soient administrés de manière efficiente, honnête, et, pour s'en assurer, que le contrôle de leur gestion soit effectif. Ce n'était à l'évidence pas le cas partout et il importait d'y remédier. Le défi est d'autant plus grand pour le législateur, comme pour l'ensemble de la classe politique, que, pour prix de cette nécessaire prise de conscience, un discrédit généralisé et dangereux s'est abattu sur les institutions publiques et l'ensemble de la classe politique, éloignant gravement le citoyen de ses institutions et services publics, dont la lisibilité et la légitimité sont considérablement écornés.

Sur ces bases, un premier projet de réforme consacré au secteur local, et en particulier intercommunal, avait été élaboré par la précédente majorité gouvernementale. La nouvelle majorité nous en propose aujourd'hui une nouvelle version. L'Union des Villes et Communes avait déjà eu l'occasion de s'exprimer sur le sujet à l'attention du

précédent Gouvernement, notamment au départ d'un avis d'initiative remis dès février 2017.

Dans ce cadre, nous avons notamment rappelé que nous tenions au modèle intercommunal et que, en dépit de la pression médiatique et des dysfonctionnements que nous sommes déterminés à juguler, nous le soutenons ainsi que les femmes et les hommes qui le font vivre au quotidien. Créées dans le but de gérer, dans un cadre mutualisé des pans de l'intérêt communal afin d'offrir au citoyen des services publics de qualité, les intercommunales sont aujourd'hui actives dans de nombreux domaines essentiels à la vie en société.

Elles permettent aux communes de concilier la mise en œuvre du principe de subsidiarité et l'organisation de services publics nécessaires dans un contexte socio-économique, environnemental et normatif de plus en plus complexe, et nous y tenons. Nous nous félicitons de retrouver de nombreux accents de nos précédents avis dans le projet du Gouvernement, même si d'importantes nouveautés sont introduites dans celui-ci qui doivent encore être débattues par notre Conseil d'administration.

Pour bien comprendre ce projet de réforme, il importe de bien comprendre les règles en matière d'éthique et de gouvernance au sein des intercommunales wallonnes qu'il entend modifier et compléter. La crise politique qui a submergé la Wallonie en matière de gouvernance a en effet eu des répercussions sur l'ensemble de la Belgique. Certaines

déviances ont également été mises à jour dans les autres régions du pays.

La réforme wallonne de l'éthique et de la gouvernance des entités publiques n'est cependant pas la seule qui s'apprête à impacter l'ensemble du secteur intercommunal. En effet, si les intercommunales, de par leur caractère public, sont encadrées par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, elles endossent aussi les formes juridiques de sociétés commerciales. Or, le Code des sociétés fait actuellement l'objet d'une réforme en profondeur, fédérale, cette fois. Justifiée par des motifs de modernisation, cette réforme est placée sous le triple mot d'ordre de la simplification, de la flexibilité et de la clarification.

La réforme est présentée comme une réelle opportunité pour les entreprises mais quels sont les impacts sur nos acteurs locaux ? Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation prévoit expressément que les intercommunales adoptent la forme juridique soit de la société anonyme, soit de la société coopérative à responsabilité limitée. Il précise également que les lois relatives aux sociétés commerciales sont applicables aux intercommunales pour autant que les statuts n'y dérogent pas en raison de la nature spéciale de l'association. Les intercommunales seront donc directement impactées par cette réforme d'envergure, notamment quant à la forme qu'elles peuvent prendre mais également en tant que détentrices de parts dans d'autres sociétés.